



Fermeture du secrétariat du SPECA pour les fêtes

Le secrétariat du SPECA sera fermé du jeudi 21 décembre 2006 au mercredi 17 janvier 2007 inclusivement. Si durant cette période vous voulez rejoindre un membre de l'exécutif, vous pourrez le faire en laissant un message sur les boîtes vocales du SPECA au 514-389-5921, poste 2994 ou au 514-388-8696 et on vous rappellera dès que possible.

Les membres de l'exécutif (André, Annette, Diane, Dominique, Michel, Mohand, Philippe, Stéphane, Yves) et Lorraine vous souhaitent de passer un merveilleux temps des fêtes.

Il est de tradition au SPECA de prendre un petit déjeuner ensemble en début de session. Surveillez le premier numéro du SPECA-HEBDO de la rentrée, il en sera sûrement question.

JOYEUX NOËL
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

signée sous la contrainte



fneeq 

15 DÉCEMBRE 2005
LE DÉCRET
1 AN APRÈS
TOUJOURS
INACCEPTABLE!

... SOMMAIRE ...

- La Coalition cégeps relance son action 2
- Rapport de l'Institut de la statistique du Québec 3
- La sécurité de l'information au Collège 4

La Coalition cégeps relance son action

Grand meeting sur le thème du sous-financement du réseau collégial.

Alors que de grandes manœuvres se préparent en matières de finances publiques, à l'approche – qui sait? – d'éventuelles ententes entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les universités vont-elles rafler le pactole et les cégeps seront-ils laissés en plan? Lors du prochain budget en mars, quels choix feront le gouvernement du Québec et le ministère de l'Éducation? S'attaqueront-ils au problème du sous-financement chronique des cégeps?

Voilà quelques-unes des questions qui, en toile de fond, motivaient cette rencontre des forces vives du réseau collégial regroupées sous la bannière de la Coalition cégeps : attirer les projecteurs sur ce fléau du sous-financement qui afflige le niveau d'enseignement collégial depuis tant d'années. Pour ce faire, 300 délégués et déléguées des fédérations étudiantes nationales, des organisations syndicales du milieu collégial (toutes affiliations confondues) et de l'Association des parents s'étaient donné rendez-vous à Québec les 30 novembre et 1^{er} décembre.

Une étude rendue publique le 25 octobre dernier, réalisée par les experts Pierre Fortin (prof au département de sciences économiques de l'UQAM) et Pierre Malouin (ex-mandarin du Ministère de l'Éducation, puis du Ministère de la Santé et des services sociaux), révélait que le sous-financement récurrent du réseau collégial public s'élève à 305 millions de dollars en 2005-2006. Selon la Fédération des cégeps, le financement de la mission première du réseau, l'enseignement, est systématiquement déficitaire. L'extrême dépendance financière du réseau collégial public face à l'État, jumelée à l'interdiction légale d'enregistrer des déficits, contraint les cégeps à faire des choix douloureux, estime la Fédération.

Ce sont toutes les forces vives du réseau collégial qui éprouvent, au jour le jour, les pénibles conséquences de ce sous-financement : les élèves, les enseignants, les professionnels, les employés de soutien, etc. Et elles l'ont claire-

ment exprimé lors de ce grand meeting de la Coalition cégeps.

Selon les données de la FNEEQ, le réseau collégial a été amputé, de 1994 à 1998, de 260 millions de dollars. Ces restrictions ont poussé plusieurs établissements à se lancer dans une course effrénée aux clientèles et donc à consacrer une fraction toujours plus grande de leurs maigres ressources aux dépenses de promotion (ex.: publicité). Le contexte budgétaire pénible des collèges rend de plus très forte la tentation d'imposer aux élèves divers frais de toute nature, de plus en plus élevés d'ailleurs.

Un des moments forts de la rencontre fut certainement la conférence d'ouverture de Guy Bourgeault, professeur titulaire à la Faculté d'éducation de l'Université de Montréal, qui a livré un vibrant témoignage en faveur de la pérennité et de l'épanouissement des cégeps. Son exposé a montré en quoi la création et le développement du réseau collégial ont signifié un immense bond en avant pour la société québécoise.

Les représentants des groupes membres de la Coalition ont profité de ce grand meeting pour discuter d'une déclaration solennelle qui sera portée sur la place publique par les porte-parole nationaux. Cette déclaration exige un réinvestissement dans le réseau collégial afin d'en assurer le développement et l'intégrité ainsi que l'accès à des programmes diversifiés sur l'ensemble du territoire québécois.

Perspectives

Une des pistes envisagées concernant le financement du réseau consiste à exiger du gouvernement fédéral l'augmentation des transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire. Selon la FNEEQ, il doit ramener les montants de transferts, sans conditions aux provinces, à leur niveau de 1994-1995. L'augmentation des transferts fédéraux constitue une des avenues pour y arriver.

Les associations étudiantes, fort bien représentées lors de cet événement, ont contribué à colorer les débats et à leur

→

→ → Suite de la page 2

donner un caractère plus militant; elles ont interpellé les personnes présentes en suggérant divers moyens d'action dans le but de créer le rapport de force nécessaire à un réajustement du tir gouvernemental. Qui sait si elles seront entendues ?

Les organismes membres de la Coalition cégeps sont : la Fédération des associations de parents des cégeps du Québec (FAP); la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE); la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP-CSN), la Fédération du personnel de soutien

de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ); la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) et le Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec (SPEQ), la Fédération autonome du collégial (FAC), la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Rapport de l'institut de la statistique du Québec

Nos salaires : toujours en deça de ceux du secteur privé

Il y a un an, le 15 décembre 2005, le gouvernement du Québec mettait fin abruptement aux négociations en nous imposant nos conditions de travail. Cela comportait un décret salarial de près de sept ans qui incluait un gel de salaire de deux ans. Rien ne justifiait le gouvernement d'agir de la sorte.

Hier, le rapport de l'Institut de la statistique du Québec a été rendu public. Il est particulièrement révélateur quant à notre retard salarial. En 2006, les syndiqué-es des cégeps, des commissions scolaires, de la santé, des services sociaux et de la fonction publique gagnent un salaire de 15,2% moins élevé que l'ensemble des salarié-es québécois. Si on compare la rémunération globale, ce qui inclut principalement les salaires, les avantages sociaux et les heures de travail, encore là, nous accusons un retard qui est de 12%.

Les résultats de l'enquête menée par l'ISQ montrent les effets dévastateurs du décret. On observe une tendance extrêmement inquiétante pour les services publics : l'écart de rémunération s'est creusé de 7,5 points de pourcentage en cinq ans ! En 2001, nous gagnions 7,7% de moins que tous les autres secteurs qui font partie de l'étude. En 2006,

c'est maintenant 15,2% de moins ! Et aucun groupe socio-professionnel n'est épargné.

Nous sommes fiers et fiers de travailler au maintien de services PUBLICS de qualité. Pourtant, le gouvernement a méprisé notre contribution avec le décret de 2005. Respecter ses employé-es, c'est démontrer son attachement aux services publics et en assurer la pérennité. C'est loin d'être le message qu'envoie le gouvernement du Parti libéral à ses salarié-es et à la population !

Ce décret était inadmissible l'an dernier et il l'est toujours aujourd'hui ! Tout comme l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, nous avons droit à une libre négociation. Ce droit est reconnu par le Bureau international du travail.

Un an plus tard, d'autres préoccupations syndicales accaparent notre quotidien. Toutefois, les quatre fédérations du secteur public CSN tiennent à rappeler que cette loi, adoptée sous le bâillon le 15 décembre 2005, demeure une injustice grave qu'il faut continuer à dénoncer et à combattre.

La sécurité de l'information au Collège

Il y a quelques semaines des enseignants ont informé le SPECA que leur espace de stockage personnel sur l'intranet avait été accessible à tous y compris aux étudiants. Nos examens, travaux pratiques et corrigés que nous avons mis sur « mes documents » de l'intranet ont été accessibles aux étudiants pendant environ 12 heures. Il n'en fallait pas moins pour qu'Annette Gélinas, représentante des professeurs au CA, pose les questions suivantes au conseil d'administration du Collège du 20 septembre 2006 :

- Quelle vérification le Service informatique a-t-il fait afin de s'assurer qu'aucun examen, solutionnaire ou tout autre document confidentiel n'ait été volé ?
- Est-ce que le Service informatique s'est assuré qu'aucune information confidentielle concernant les professeurs se trouvant aux Ressources humaines, à la comptabilité ou à l'organisation à l'enseignement n'a été volé ?
- Pendant combien de temps la sécurité de l'intranet a-t-elle été compromise ?
- Est-il vrai que certains employés du Service informatique auraient tenté d'intimider des enseignants afin de les dissuader de faire connaître cette situation à la communauté ?
- Comment peut-on expliquer qu'un système informatique qui a coûté plus de 600 000 \$ soit aussi peu sécuritaire ?
- Est-ce que l'intranet, le courrier électronique, Cobra et Omnivox sont sécuritaires ?

Comme le directeur du Service informatique était incapable de répondre de façon satisfaisante à ces questions, une firme externe a été mandatée par le Service informatique pour faire enquête sur la sécurité informatique au Collège.

Le rapport de cette firme a été présenté au Conseil d'administration du 30 novembre 2006. Dans ce rapport on apprend que six des 60 serveurs du Collège (environ) ont été testés. De ces six serveurs de l'intranet celui qui obtient la meilleure cote de sécurité¹ obtient 1,8/10. À titre d'exemple, votre ordinateur personnel, à la maison, sur lequel le pare-feu serait activé, un anti-virus serait installé, les mises à jour auraient toutes été faites... obtiendrait une cote de sécurité supérieure à 1,8/10.

Il est aussi important de préciser que le rapport présenté ne traite aucunement de la sécurité de Cobra et de Omnivox. De plus la lecture de celui-ci soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Au plus on y apprend que le problème auquel il fut fait référence en septembre résultait d'une erreur humaine et qu'il ne serait jamais possible de

répondre précisément aux questions soumises au CA par Annette Gélinas lors dudit Conseil. Parmi ces questions que soulève ce rapport, aux yeux de vos représentants au CA figurent notamment celles qui suivent :

- Comment se fait-il que ce soit le Service informatique plutôt que le Secrétariat général qui commande une enquête sur la sécurité des systèmes informatiques et en reçoive le rapport ?
- Comment se fait-il que le Collège accepte de payer probablement près de 15 000 \$ pour un rapport qui ne répond pas aux questions posées et ne présente pas une analyse complète de la sécurité du système ?
- Comment se fait-il que les recommandations de cette firme ne portent pas sur la façon de sécuriser l'intranet ?
- Comment se fait-il que les recommandations de cette firme ressemblent étrangement à la liste des services et produits qu'elle offre et met abondamment en évidence dans le résumé de son rapport ?
- Finalement, comment se fait-il que le directeur du Service informatique affirme que l'intranet est sécuritaire, mais que devant l'ampleur du problème le Conseil d'administration du Collège décide de traiter de façon statutaire de la sécurité informatique à chacune de ses réunions ?
- Ceci dit, comment se fait-il que le directeur du Service informatique ait affirmé au dernier comité permanent (5 décembre 2006) que l'enquête de la firme concluait que l'intranet était sécuritaire ? Serait-ce parce que l'intranet est plus sécuritaire que les autres serveurs de fichiers du Collège ?

Cet article n'a surtout pas pour objectif de créer un vent de panique ou de cultiver la paranoïa. À preuve certains membres de l'exécutif du SPECA utilisent et vont continuer d'utiliser l'intranet pour le stockage de leurs documents y compris leurs examens. Mais des rapports tronqués et/ou une vente sous pression d'une sécurité qui n'est toujours pas au rendez-vous, c'est non !

Terminons en remerciant les enseignants qui ont découvert cette faille de sécurité et qui ont rapidement informé les Services informatiques et le SPECA. Si ce n'était de cette intervention rapide qui sait pendant combien de temps nos documents personnels auraient été accessibles pour les étudiants ?

¹ CIS (Center for Internet Security)